3 implantations

IESCA SAINTE WAUDRU

63, Rue de Mons
7301 Hornu
Tél : 065/77.94.68
Email : iesca.accueil@iesca.eu

IESCA SAINTE THERESE

138, Rue Trieu Kaisin
6061 Montignies-Sur-Sambre
Tél : 071/20.27.90
Email : accueil.therese@iesca.eu

IESCA SAINT PHILIPPE

159, Rue Ferrer
7100 Haine-Saint-Paul
Tél : 064/37.19.17
Email : accueil.philippe@iesca.eu

Sainte Waudru

Sainte Thérèse

Saint Philippe

Informations

Consultez notre site internet

https://www.iesca.eu/

Informations sur le jury

Rue Adolphe Lavallée, 1

1080 - Bruxelles

E-mail : jurys@cfwb.be

Téléphone : 02 690 85 86

Le site internet de la FWB

http://www.enseignement.be/

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

IESCA
ENSEIGNEMENT EN SOINS INFIRMIERS

St Philippe - Ste Thérèse - Ste Waudru

L'année préparatoire

c'est quoi ?

IESCA
ENSEIGNEMENT EN SOINS INFIRMIERS

Formation accessible dans les 3 implantations

L'IESCA vous propose d'accéder à une année préparatoire. Elle vous donnera les clés pour présenter le jury Paramédical Brevet.

Les conditions d'admission

Avoir minimum 18 ans au plus tard le 01 janvier de l'année dans laquelle les épreuves sont présentées au jury

Le jury Paramédical Brevet

Vous trouverez plus d'informations sur le site de la Fédération Wallonie Bruxelles.

https://www.enseignement.be/

Un accompagnement humain et de qualité

Objectif de l'année préparatoire

L'accès à la formation d'infirmier hospitalier

Comment ?

Les professeurs s'engagent à offrir un accompagnement individualisé à chaque élève.

Pour préparer au mieux les élèves aux épreuves du jury, des périodes d'examens sont organisées en décembre et en avril.

En cas de difficulté dans une matière, des heures de remédiation sont également mises en place.

Horaire de cours

L'année scolaire s'étend du début septembre jusque fin juin.

Les cours ont lieu tous les jours de la semaine du lundi au vendredi entre 8h00 et 16h30.

Les congés scolaires suivent le calendrier de la Fédération Wallonie Bruxelles pour l'enseignement obligatoire.

Le titre obtenu

Attestation de réussite de l'année préparatoire obtenue via les jurys de la Fédération Wallonie Bruxelles.

Ce titre permet **uniquement** l'inscription en première année d'infirmier hospitalier (A2).

Et après la réussite du jury ?

2 choix de parcours sont possibles.

- Un cursus complet en soins infirmiers soit **3 ans et demi de formation**
- L'obtention d'un CESS et d'une attestation d'aide-soignant(e) au bout d'une première année réussie en soins infirmiers soit seulement **après 1 an de formation**